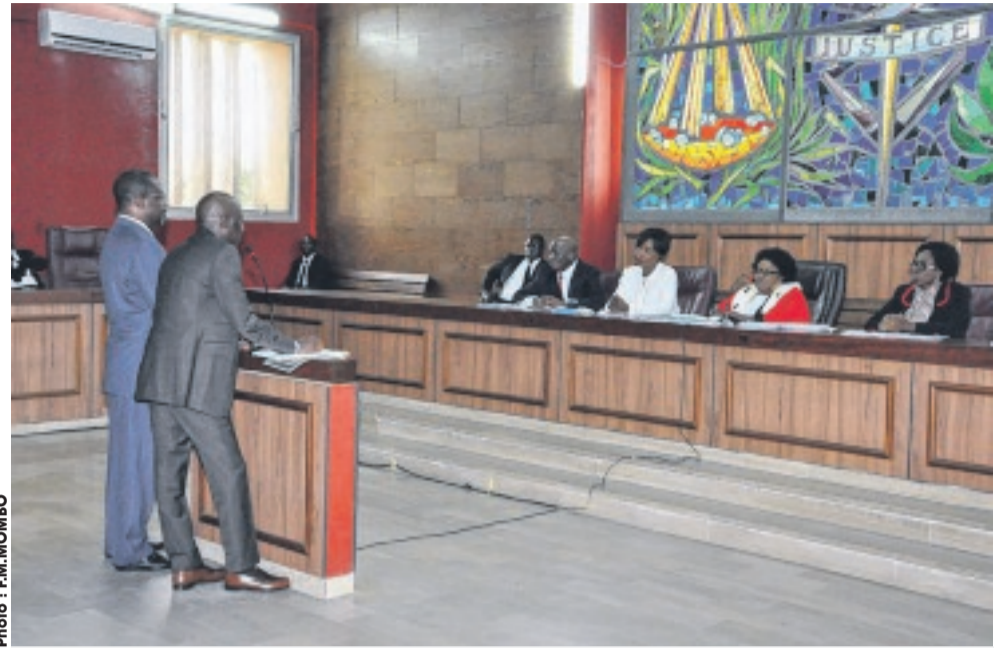


Procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada/Deuxième journée hier

Cinq témoins à la barre pour édifier la Cour



Le bureau de la Cour criminelle spéciale.



Ossami (G) et Demba à la barre.

JNE
Libreville/Gabon

LE procès Ministère public-État gabonais contre Blaise Wada a repris, hier, au Palais de justice de Libreville placé sous très haute sécurité. En effet, des policiers lourdement protégés encerclaient l'édifice, alors que leurs collègues tout aussi armés jusqu'aux dents, rôdaient dans les couloirs et devant la salle d'audience.

Prévue pour commencer à 9 heures, l'audience a finalement débuté avec plus d'une heure et demie de retard, avec l'entrée dans la salle des membres de la Cour criminelle spéciale (CCS). Le président, Paulette Akolli, trône au centre, entouré de ses quatre assesseurs, le procureur général, Martin Obandja Owoula, est à sa droite et le greffier en chef à sa gauche. Les avocats de l'accusé et leurs confrères de la partie civile sont devant lui. Le prévenu, Blaise

Wada, est assis sur le banc des accusés, sous bonne garde d'une dizaine de matons. Le procès étant public, la salle est pleine.

Cette deuxième journée du procès est réservée à l'audition des témoins pour découvrir la vérité. Aussi, Mme Akolli ouvre-t-elle la séance en s'assurant que tous les témoins sont bien présents dans la salle. Puis, elle appelle à la barre le premier d'entre eux, un entrepreneur malien nommé Demba. Sa société, Batico Gabon, a bénéficié de deux importants marchés de l'État, à savoir la livraison des matériaux de construction pour divers chantiers pour un montant de deux milliards de francs, et la construction de 25 logements à Bikélé pour un montant de 490 millions de francs. Le hic, c'est que ces deux marchés lui ont été octroyés de gré à gré par le coordonnateur général de l'UCET (Unité de coordination des études et des travaux), Blaise Wada, alors qu'il faut obligatoirement un appel d'offres

comme l'exige le Code des marchés publics.

Ensuite, le même Demba a eu des relations d'affaires personnelles avec Blaise Wada, en lui prêtant d'importantes sommes d'argent pour l'achat d'un hôtel et la réfection d'un autre. La Cour criminelle spéciale en a donc déduit qu'il s'agit là d'un conflit d'intérêts. Du coup, elle soupçonne Wada d'avoir touché des rétro-commissions pour service rendu à Demba. Celui-ci reconnaît que son ami Wada lui a donné des marchés, mais, affirme n'avoir rien donné en contrepartie à son bienfaiteur pour ce service rendu. En revanche, il déclare que ces différents marchés lui ont permis de donner du travail aux jeunes gabonais.

Malgré les questions-pièges de la Cour, du parquet général et des avocats de la partie civile, il reste droit dans ses bottes. Son conseil ajoutera qu'il s'agit d'une question d'éthique et que son client, en homme d'affaires averti, a prêté de

l'argent à Wada en comptant sur un retour sur investissement.

Deuxième témoin appelé à la barre, Augustine Wada, épouse Barrault, grande sœur de Blaise Wada. À l'instruction, elle avait déclaré que son jeune frère est un homme intègre qui a le cœur sur la main. Étant donné que cette dame a, en circulation, quatre taxis et un véhicule à titre personnel, la Cour veut savoir si Blaise Wada n'a pas contribué à l'achat de tous ces véhicules. Le témoin explique que son salaire de magistrat, ajoutés à ses économies personnelles et aux revenus de son époux peuvent très bien lui permettre de faire des choses sans le soutien de son cadet. En clair, Blaise Wada n'y est pour rien dans l'acquisition de ses cinq véhicules qu'elle a, du reste, achetés en occasion en Europe, bien avant que Blaise Wada soit promu coordonnateur général de l'UCET.

RENDEZ-VOUS LE 29 MARS• Le témoignage le plus édifiant est sans doute

celui de Luther Abouna, agent-comptable de l'UCET. C'est, en effet, ce fonctionnaire du Trésor qui avait, avec Blaise Wada, droit de signature pour tout décaissement d'argent. Il déclare que le rythme d'ordonnancement des dépenses se faisait normalement, qu'il n'y a jamais eu de problème particulier à ce sujet, et qu'il n'avait avec Wada que des relations professionnelles. A la question de savoir si Blaise Wada avait détourné 1,765 milliard de francs ? Il déclare : « C'est très difficile de détourner autant d'argent. D'abord, les décaissements se font par tranche. Le bailleur de fonds ne met à disposition l'argent qu'après justification de l'utilisation de la précédente tranche. Enfin, il y a plusieurs mécanismes de contrôle. S'agissant de la subvention que l'État verse à l'UCET, le Contrôleur financier a régulièrement procédé à des contrôles. Il faut justifier l'utilisation de la subvention pour bénéficier de la prochaine. »

Appelé à la barre à titre de renseignement, Hervé Fulgence Ossami, propriétaire d'un hôtel à Moanda loué à Blaise Wada, explique que les choses se sont mal passées avec son locataire. Car, celui-ci, non seulement n'a pas respecté les clauses du contrat, mais aussi lui doit 7 mois de loyer impayés, soit 22,5 millions de francs. Au moment où il s'appretait à ester en justice, les deux familles ont décidé de traiter ce problème en famille, à la sortie de prison de Blaise Wada.

Dernier intervenant, Jean Armel Mambeki, gérant de la SCI Bakoussou (propriété de Blaise Wada), est auditionné sur les relations avec Demba, notamment sur les prêts d'argent que celui-ci a consentis à Blaise Wada.

Dernier à prendre la parole, Blaise Wada déclare que les témoins ont dit la vérité.

Rendez-vous est pris pour le 29 mars prochain, avec la communication des pièces.



Blaise Wada regagnant le banc des accusés après son audition.



La salle d'audience était pleine.

Photo : F.M.MOMBO

Photo : F.M.MOMBO

Photo : F.M.MOMBO

Photo : F.M.MOMBO